



3
Jours

Les servitudes de droit public

dans SECTEUR PUBLIC - DROIT PUBLIC / Réf : PUBLI-DROI-12

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation applicable
- Eviter les contentieux
- Appréhender les évolutions actuelles (nouvelles servitudes)

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1

1. Notion de servitudes

- Servitudes de droit privé et servitudes de droit public
- Servitudes d'urbanisme et servitudes d'utilité publique

2. Grandes catégories de servitudes

3. Notion de servitudes

- Les servitudes d'urbanisme
- Les servitudes d'utilité publique

4. Conséquences liées à l'existence de servitudes

5. Protection de la faune et de la flore

6. Servitudes attachées à la loi Littoral



7. Servitudes attachées à la loi Montagne

8. Les espaces Naturels Sensibles

9. Servitudes liées à la protection de l'eau

Jour 2

10. Servitudes liées à la protection du sol et du sous-sol

11. Servitudes liées à la protection du patrimoine architectural et des sites inscrits et classés

- Patrimoine architectural : monuments historiques inscrits ou classés
- Les sites inscrits et classés

12. Servitudes liées à la protection contre les nuisances

- Prévention des risques majeurs (PPRI , PPRT...)
- Les ICPE
- Servitudes liées au voisinage des cimetières
- Nuisances phoniques

Jour 3

13. Transports routiers et autoroutiers

14. Transports ferroviaires

15. Transports d'énergie

16. Installations sportives

17. Servitudes aéronautiques de dégagement



18. Principales servitudes relatives à la Défense nationale

19. Délimitation du Domaine publication

20. Les servitudes attachées à la procédure d'alignement

Pré-requis

Solides connaissances en droit de l'urbanisme applicable au secteur public

Public cible

Agents des services fonciers et d'urbanisme

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.



